

Doc. 10752

30 novembre 2005

Plans d'action nationaux pour prévenir et, le cas échéant, juguler une éventuelle épidémie de grippe aviaire en Europe

Question écrite n°479 au Comité des Ministres
présentée par M. Hagberg

La question des répercussions possibles si une épidémie de grippe aviaire devait se déclarer en Europe est récemment devenue d'une actualité brûlante. L'inquiétude suscitée par cette hypothétique épidémie est partiellement due au retentissement qu'elle a eu dans les médias. En Europe, la grippe aviaire s'est jusqu'à présent limitée aux oiseaux. Il y a en outre peu de risques que le virus évolue de telle façon qu'il puisse contaminer l'homme. Quoiqu'il en soit, les pays européens doivent être parfaitement préparés à l'éventualité d'une pandémie.

Cette prévention nécessite une coopération et un soutien réciproques entre tous les pays d'Europe dont chacun doit par ailleurs établir un plan d'action national pour prévenir et, le cas échéant, juguler, une possible épidémie. C'est ce que nous avons fait en Suède. Le plan national d'action doit donner des précisions quant à l'achat et au stockage des médicaments antiviraux, à la capacité de production des vaccins pour garantir que l'ensemble de la population pourra si nécessaire s'en procurer, ainsi qu'à la mise en place d'un système d'alerte précoce et de procédures bien rodées pour traiter les populations d'oiseaux contaminés.

Je souhaiterais demander au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe quelles mesures il entend adopter afin d'inciter un plus grand nombre de pays à concevoir un plan d'action national pour prévenir et, si nécessaire, juguler une éventuelle épidémie en Europe.

Signé¹:

HAGBERG, Michael, Suède, SOC

¹

SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe